



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

OBJET : 15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN GLOBAL DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE SECTEUR TOURRAQUE ET ZONE PIETONNE DE LA VIEILLE VILLE - ADOPTION DEFINITIVE ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

344117

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le -9 JAN. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN GLOBAL DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE SECTEUR TOURRAQUE ET ZONE PIETONNE DE LA VIEILLE VILLE - ADOPTION DEFINITIVE

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Le Conseil municipal du 29 avril 2016 a adopté la mise en place de nouvelles dispositions pour le stationnement sur les voies et les parcs publics de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Cette nouvelle organisation du stationnement payant a été élaborée en concertation avec les membres des Conseils de Quartier, du Conseil de Développement et les socio-professionnels avec pour objectifs :

- de mettre en œuvre une offre plus dynamique favorisant la rotation des véhicules sur les places existantes par une extension raisonnée du stationnement payant ;
- d'instituer la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement sur les voies publiques ;
- d'instituer la nouvelle tarification et harmonisation des horaires de stationnement des parcs saisonniers.

Cette dernière a été complétée lors du Conseil municipal du 17 juin 2016 par une formule d'abonnement proposée aux riverains directement concernés par les dispositions retenues au Conseil municipal du 29 avril 2016 pour bénéficier, à titre expérimental, d'un tarif préférentiel sur une période limitée du 20 juin au 30 septembre 2016.

La prolongation de ces dispositions durant la période hors saison du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 a été décidée, toujours à titre expérimental, au Conseil municipal du 22 septembre 2016.

Compte tenu du résultat positif de ces bilans sur les deux périodes d'expérimentation, le Conseil municipal a décidé le 22 décembre 2016 de pérenniser l'ensemble des dispositions de la politique de stationnement précitée et d'approuver le périmètre communal permettant un abonnement à tarif préférentiel.

Le succès rencontré par ce type d'abonnement a conduit pendant l'été un certain nombre de riverains de la Place du Safranier, exclu du périmètre initial, à solliciter le bénéfice d'une telle mesure du fait de leur activité.

Le Conseil municipal ne s'étant pas réuni durant cette période, Monsieur le Maire a accepté, à titre tout à fait exceptionnel, que des abonnements pour les résidents puissent être délivrés à ceux qui en faisaient la demande, en s'engageant à en rendre compte et à régulariser la situation dès le Conseil municipal de la rentrée. Lors de cette période, 8 abonnements ont été délivrés.

La prolongation de ces dispositions pour une période de trois mois a été décidée à titre expérimental au Conseil municipal du 29 septembre 2017.

Conformément à la délibération du Conseil municipal précité, il y a donc lieu de présenter aujourd'hui un bilan de ces nouvelles mesures adoptées, à savoir :

L'offre de stationnement à tarif préférentiel pour les résidents (abonnements) pour les secteurs Tourraque et zone piétonne de la vieille ville :

Cette disposition mise en œuvre à titre expérimental sur la période estivale a généré 8 abonnements sur le secteur Tourraque.

L'extension de cette disposition sur le secteur de la zone piétonne de la vieille ville a généré 2 abonnements supplémentaires sur le secteur Tourraque et 9 abonnements sur le secteur de la zone piétonne de la vieille ville.

De nombreux retours positifs sur cette offre et sa lisibilité ont été recueillis.

15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN GLOBAL DE L'EXPERIMENTATION CONCERNANT L'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE SECTEUR TOURRAQUE ET ZONE PIETONNE DE LA VIEILLE VILLE - ADOPTION DEFINITIVE

Commission(s) : DEPLACEMENTS URBAINS - STATIONNEMENT - INFRASTRUCTURES

Compte tenu du résultat positif de ces bilans sur les deux périodes d'expérimentation, il est proposé de pérenniser l'ensemble des dispositions de la politique de stationnement précitée et d'inclure dans le périmètre, afin de rendre homogène la zone des ayants droits, l'Avenue Paul Doumer, la Rue Championnet ainsi que la Rue Miquelis Raybaud, conformément aux voies définies sur le plan et tableau annexés.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme CHEVALIER et M. TIVOLI)

- **APPROUVE** définitivement l'ensemble des dispositions relatives à la politique d'abonnement précitée ;
- **APPROUVE** définitivement le périmètre secteur Tourraque et zone piétonne de la vieille ville permettant un abonnement pour les résidents à tarif préférentiel ainsi que d'y inclure l'Avenue Paul Doumer, la Rue Championnet et la Rue Miquelis Raybaud ;
- **FIXE** le montant forfaitaire et indivisible de cet abonnement à 20 € par mois et à 60 € par trimestre ;
- **ADOpte** les modalités pratiques de mise en œuvre de cet abonnement qui seront précisées par voie d'arrêté municipal à caractère réglementaire pris par l'autorité territoriale.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.15-1 - POLITIQUE DE STATIONNEMENT - BILAN GLOBAL DE L'EXPERIMENTATION
CONCERNANT L'ABONNEMENT RESIDENTS A TARIF PRIVILEGIE SECTEUR TOURRAQUE ET ZONE
PIETONNE DE LA VIEILLE VILLE - ADOPTION DEFINITIVE

Date de transmission de l'acte : 09/01/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 09/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3441-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3441-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes